

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Je, Isabelle Boileau, présidente d'élection, donne l'avis suivant aux électeurs de la Ville de Saint-Eustache.

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Le poste de maire.
- Tous les postes de conseiller, à savoir le poste de conseiller de chacun des districts électoraux suivants :

Du Vieux-Saint-Eustache	(#1)
Du Carrefour-Nord	(#2)
Rivière-Nord	(#3)
Des Érables	(#4)
Clair Matin	(#5)
De la Seigneurie	(#6)
Des Moissons	(#7)
Des Îles	(#8)
Plateau des Chênes	(#9)
Des Jardins	(#10)

1. Toute déclaration de candidature, à l'un ou l'autre des postes, devra être produite au bureau de la présidente d'élection du **vendredi 19 septembre au jeudi 2 octobre 2025** aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Le vendredi de 9 h à 13 h

et

ATTENTION, le **vendredi 3 octobre 2025** de 9 h à 16 h 30, le bureau sera ouvert de façon continue.

Il est fortement recommandé de prendre un rendez-vous préalablement.

2. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h.
3. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.
4. J'ai nommé, pour agir à titre de secrétaire d'élection, madame Fanny Pineault.
5. Vous pouvez rejoindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9
450 974-5001 poste 5637
elections@saint-eustache.ca

6. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter la page <https://www.saint-eustache.ca/ville/vie-democratique/elections>

Fait à Saint-Eustache, ce 27^e jour d'août 2025.

La greffière et présidente d'élection,
Isabelle Boileau

Par. 2. et 3.
modifiés

Veillez
consulter
l'erratum
publié le 18
septembre
2025